

École maternelle André Marsault

Compte-rendu du conseil d'école du 3 novembre 2014

Les enseignants :

Olivier AUFRERE, Directeur et enseignant PS

Céline MARTIN, enseignante PS

Isabelle AVE, enseignante PS

Maryse MARTINY, enseignante PS

Sylvette WONG, enseignante PS/MS

Mélanie YVERNAY, enseignante MS

Françoise DELOMEZ, enseignante MS

Laurence COLOMEZ, enseignante MS

Ana DA SILVA, enseignante GS

Alexandra TARTAGLIANO, enseignante GS

Claudie CARNICHE, enseignante GS

Stéphanie LEMIERE, enseignante GS

DSDEN :

Madame CAHANIN

La municipalité :

Madame Anne FOMMARTY, Adjointe au Maire

Monsieur GERINEAU, Service des Affaires Scolaires

Les représentants de parents d'élèves :

FCPE:

Sarah Rodriguez

Aurélie PITELET

Céline Pinel

Cédric Tagliafeiri

Guillemette Romarie

APELGC:

Valérie Belogi

Gaël Chesnay

Cécile Thouvenel

Aurélie Lefevre

Zilola POULARD

Le Conseil d'école est présidé par M. AUFRERE, la séance est ouverte à 18h10

Le secrétariat de séance est assuré par la FCPE.

1/ Résultat des élections

514 électeurs inscrits : 252 votants dont 248 suffrages exprimés.

Bonne mobilisation des parents avec un taux de participation avoisinant 49% grâce notamment à l'incitation aux votes par correspondance.

Avec 4 bulletins nuls, les résultats sont les suivants :

FCPE : 6 sièges avec 135 voix

APELGC : 5 sièges avec 113 voix

Pour rappel, il y a autant de parents élus que de classes (soit 11 représentants au total).

2/ Présentation de l'école : effectifs et structure

284 enfants répartis sur 11 classes :

89 enfants en Petite Section, répartis sur 3,5 classes.

96 enfants en Moyenne Section, répartis sur 3,5 classes.

99 enfants en Grande Section, répartis sur 4 classes.

Les effectifs actuels sont conformes aux estimations l'an dernier.

Le nombre d'enfants par classe est légèrement moins élevé que l'an dernier.

Personnel de l'école

Les enseignants

Ils sont au nombre de 12.

En plus de ses fonctions de directeur de l'école maternelle. Monsieur AUFRERE occupe un poste d'enseignant à mi-temps en Petite Section (classe Pivoine).

École maternelle André Marsault

Nous saluons l'arrivée de 3 nouveaux enseignants :

Maryse MARTINY, enseignante PS

Céline MARTIN, enseignante PS

Stéphanie LEMIERE, enseignante GS.

Les ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles)

Ce personnel communal est mis à disposition par la Municipalité.

Ces agents assurent notamment l'entretien des locaux et assistent les enseignants auprès des enfants avec une priorité accordée aux classes de Petite Section.

Cette année, ils sont au nombre de 9 agents, soit 1,5 agent en moins par rapport à l'an passé.

Un de ces agents est affecté uniquement à la restauration. Il n'y a pas d'agent attiré directement sur les grandes sections. 1 agent s'occupe des 4 classes de grands avec l'aide d'un autre agent en roulement.

Depuis la rentrée, les agents ont le choix entre effectuer le service de restauration scolaire ou non. Certains agents ont choisi de ne pas être en poste sur ce temps. Il y avait donc moins de personnel à la cantine à la rentrée que l'année passée. C'est la raison pour laquelle la Mairie a mis à disposition d'autres agents à la cantine.

Le Directeur note à cet égard qu'un personnel conséquent permet de s'assurer que l'allongement de la pause méridienne prévu dans le cadre de la réforme des rythmes permette réellement aux enfants d'être moins stressé et pressé pour déjeuner.

Le RASED : Réseau d'aide pour les enfants en difficultés

Il intervient auprès des enfants présentant des difficultés avec une approche pédagogique ou psychologique plus spécialisée.

2 personnes de l'équipe du RASED interviennent sur le groupe scolaire le mardi matin.

1 enseignante Maître G, Sonia CHAZE. Elle a une dominante « rééducation psychomotrice».

1 psychologue scolaire, Monique PROVENDIER

AVS (Auxiliaires de Vie Scolaire)

Les AVS sont en charge des enfants en situation de handicap scolarisés dans le cadre d'un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation).

Elles sont 3 cette année pour 5 enfants porteurs de handicap, dont 1 élève n'ayant pas besoin de l'aide d'une AVS.

- Hélène ABDA, en charge d'1 élève en grande section.
- Amel YASSA en charge de 2 élèves en moyenne section.
- Valérie VAUTRIN en charge d'1 élève en petite section.

Madame Denise BESHAI est affectée à l'école sous un contrat CUI d'aide administrative auprès de la Direction.

Personnel du temps périscolaire

Un *Directeur des animateurs* du centre de loisirs et des ateliers du vendredi après-midi : Monsieur Saïd BENRAMDAM. Il est également responsable du temps de restauration le midi.

Un *référént des animateurs* pour le midi et le soir : Gislaine FORTAS

Des *animateurs* : une équipe se charge de la garderie du matin et du soir ainsi que du goûter. Une autre équipe, du vendredi après-midi pour les modules.

École maternelle André Marsault

3/ Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur collé à la rentrée dans les cahiers de liaison a été relu en conseil.

Vote à l'unanimité de l'ajout d'un paragraphe concernant les horaires de sorties des parents : « Les parents devront avoir quitté l'établissement au plus tard à 8h40, 11h40 et 13h30 ».

Le règlement intérieur a été voté à la majorité.

4/ Présentation du projet d'école

Le projet d'école «Solliciter les 5 sens pour développer l'attention » mis en place en 2011, pour une durée de 3 ans, prend fin.

L'objectif du projet d'école est d'appliquer le programme avec pour but la réussite de chaque élève.

Le principe de l'ancien projet était de développer des attitudes (l'attention, la concentration par exemple) afin de permettre aux enfants d'acquérir les compétences de fin de cycle.

Au cours de l'ancien projet d'école, certaines actions avaient été bénéfiques, d'autres pas et avaient donc été abandonnées.

Le bilan de la période précédente montre qu'un souci d'attention persiste. Par ailleurs, le constat des enseignants est qu'il est important de donner du sens à certaines activités, afin que les enfants les approfondissent et développent des capacités réflexives. L'accent sera donc mis sur la réflexion.

Des objectifs et des axes prioritaires seront prochainement définis par l'équipe pédagogique afin de valider le nouveau projet d'école. Actuellement, l'équipe enseignante souhaite :

- Mettre en place une continuité dans les ruptures entre temps scolaire et temps périscolaire.
- Mettre en place des outils permettant d'accompagner le parcours de l'élève et la continuité intra cycle.

NB : Le projet d'école n'est pas diffusé car il est susceptible d'évoluer en permanence et sert avant tout d'outil de travail à l'équipe pédagogique. Il est toutefois consultable par les parents sur demande auprès de Monsieur Aufrère.

5/ Fonctionnement et vie de l'école

Les récréations se déroulent de :

Pour les petites sections : de 10h15 à 10h45 et de 15h30 à 16h.

Pour les moyennes et grandes sections : de 10h à 10h30 et de 15h15 à 15h45.

La surveillance est assurée par 2 enseignants. Les ATSEM se chargent des enfants qui ont besoin d'aller aux sanitaires pendant ce temps de pause (les 2 enseignants sont ainsi toujours dans la cour).

Les enseignants surveillent les enfants avec un œil et une oreille attentive.

La récréation est un moment où les enfants peuvent « grandir » différemment, sans avoir un adulte derrière eux, et de faire des activités « librement ». Cela leur permet de s'épanouir dans un moment récréatif.

Activités pendant les récréations :

Les moyennes et grandes sections ont la possibilité de faire du vélo, de la craie et des jeux de ballon dans la cour qui leur est destinée.

Les petites sections n'ont pas de jeux dans le même esprit car ils sont dans une phase de socialisation. Pour une question de sécurité, il est donc préférable de ne pas leur laisser de petits objets entre les mains tels que les craies pour éviter les accidents ou déclencher des bagarres.

L'APELGC interroge l'équipe enseignante sur l'organisation des récréations en cas d'intempéries. Quand il pleut, les récréations se font dans les classes. Des activités de visionnage peuvent être proposées aux enfants et parfois, certaines classes se réunissent.

École maternelle André Marsault

Les APC

Des Activités Pédagogiques Complémentaires sont proposées aux enfants rencontrant des difficultés, mais pas seulement. Cela peut aussi être des activités liées au projet d'école.

Selon le quota d'heures à effectuer (36 heures sur l'année scolaire), ces activités se déroulent les mercredis et vendredis de 11h30 à 12h00 pour la majorité des enfants concernés.

Les petites sections n'ont pas d'APC en début d'année.

Il convient de rappeler qu'elles ne sont pas obligatoires pour les élèves, mais le sont pour les enseignants (qui parfois les réalisent en binôme ou sont en charge d'enfants d'autres classes).

Piscine

Les élèves de grande section bénéficient de séances de natation obligatoires (sauf sur présentation d'un certificat médical), les lundis matins durant toute l'année scolaire.

L'encadrement est conforme à la réglementation avec la présence d'un enseignant, d'un maître-nageur (ou en cas d'absence, le directeur de la piscine) et d'un agent surveillant à l'extérieur de la piscine.

Des parents accompagnateurs sont également invités notamment pour accompagner les élèves le temps du trajet et les aider à s'habiller.

Au-delà de 5 enfants dispensés ou en cas d'insuffisance de parents accompagnateurs, la séance est annulée.

Dans la mesure où il s'agit d'une activité obligatoire dans le programme scolaire, la FCPE a interrogé la Mairie sur la mise en place d'une solution afin d'éviter l'annulation d'une séance pour insuffisance de parents accompagnateurs. Il est ainsi convenu que si les enseignants savent à l'avance qu'aucun parent ne pourra accompagner, la municipalité mettra à disposition une personne pour effectuer le trajet en car jusqu'à la piscine.

La Municipalité a rappelé que chaque lundi, des animateurs sont sur place afin d'aider les enfants.

La Mairie a également été sollicitée pour résoudre un problème de température de l'eau de la piscine (jugée trop froide par les enseignants, les enfants et leurs parents). Un relevé journalier de la température des bassins va être réalisé afin de faire le point sur ce sujet.

Les enseignants rappellent l'horaire de départ pour la piscine **8h30** (un départ à 8h45 est impossible car retarde d'autant les autres classes de l'école) et soulignent tout de même l'encadrement qui est de qualité.

Bibliothèque

La bibliothèque est gérée bénévolement par les enseignants et l'AVS, Hélène ABDAT. Cela permet aux élèves de lire par petits groupes et d'emprunter des livres.

Les prêts de livres aux enfants ont débuté dans certaines classes.

Certains enseignants sollicitent l'aide de **parents, grands-parents ou toute personne volontaire** se sentant capable d'animer un petit groupe d'enfants pour lire une histoire et éventuellement, enregistrer le prêt d'un livre par enfant pendant une durée déterminée.

L'équipe enseignante rappelle que sans volontaire, les séances de bibliothèque telles que décrites précédemment ne peuvent être maintenues et que les personnes intéressées doivent se manifester auprès des enseignants.

Certains créneaux manquent de volontaire, notamment le jeudi de 8h30 à 10h30.

Chaque enseignant a un mode de fonctionnement qui lui est propre et qui permet à l'enfant d'appréhender l'objet «livre».

Monsieur Aufrère indique qu'environ 70 livres ont disparus de la bibliothèque l'an dernier.

École maternelle André Marsault

Initiation à la musique

Comme l'an passé, à partir du 2^{ème} trimestre, Madame Adelaïde DAGNET, musicienne, assurera des séances d'initiation à la musique à destination des élèves de grande section.

Le projet n'est pas encore défini.

Les séances d'1 heure auront lieu le vendredi matin et peut être le lundi matin.

Projet sur les parents musiciens

La FCPE propose de réitérer une action menée les 3 dernières années à savoir : proposer à des parents (grands-parents, oncles, tantes, grands frères, grandes sœurs, amis...) chantant ou jouant d'un instrument de musique à venir le présenter aux enfants.

Les enseignants sont favorables à cette action qui a permis aux enfants de découvrir Gospel, guitare, contrebasse, chant d'opéra, comptines anglaises...

Événements divers

Photographe :

La prise de photo (individuelle et collective) s'est déroulée le 4 novembre 2014. Elle s'est faite en une seule prise, ce qui permet de diminuer le coût.

Les photographies seront proposées, avant Noël, dans des pochettes plastifiées ne permettant pas de les scanner.

Une partie de l'argent récolté pour l'achat de ces photographies est destiné à la Coopérative scolaire.

« Les bouchons de l'espoir » :

Certains enseignants récoltent des bouchons de plastique.

Le but de cette opération est d'une part, de sensibiliser le grand public et en particulier les enfants, à l'intérêt du recyclage de certains matériaux en plastique et d'autre part, de revendre les plastiques collectés à des recycleurs afin d'améliorer les conditions de vie des handicapés, notamment en achetant ou fabriquant du matériel sportif pour les handicapés.

L'équipe enseignante réfléchit à une action permettant de donner du sens à cette opération. En 2013, une enseignante avait organisé la visite d'une personne handicapée physique faisant partie de l'association « Les bouchons de l'espoir » qui était venue parler du handicap et du sport à tous les élèves de maternelle.

Nous rappelons aux parents qu'il suffit de déposer des bouchons auprès de chaque enseignant tout au long de l'année.

Spectacle de Noël

Cette année, les élèves pourront assister à un bal à thème autour de Noël offert par la Mairie.

Les enfants y assisteront le **18 Décembre 2014** (matin).

Prévention routière

Une opération de prévention sur la sécurité routière sera assurée par des agents de la police municipale. Dans un premier temps, l'agent de prévention de la ville interviendra dans les classes de grande section pour présenter les règles de sécurité routière (en s'appuyant notamment sur une affiche). Dans un second temps, il s'agira pour les grandes sections de faire le tour du quartier pour observer les règles de comportement à adopter.

École maternelle André Marsault

Les dangers de la rue

Certains enseignants demandent la possibilité de travailler, encore cette année, sur la question des dangers de la rue par le biais du « livret du NON » édité par la municipalité. Le livret est un média tant à destination des enseignants que des parents pour aborder les dangers de la rue.

Au regard du fait que chaque enfant a eu ce livret en petite section, la mairie interroge l'utilité de l'éditer de nouveau pour les moyens et les grands. Les enseignants de ces niveaux proposent de travailler la question, grâce à ce livret, mais sans distribuer d'exemplaire aux parents.

Les enfants de petite section auront un exemplaire.

La FCPE propose d'envoyer par mail le document aux parents au moment où les enseignants travailleront la question et interroge l'équipe enseignante sur l'évolution de cette action de prévention en fonction de l'avancée en âge des enfants.

Sorties scolaires de fin d'année

Les sorties scolaires seront organisées à la journée ou à la demi-journée.

Elles ne sont pas encore définies par les différents enseignants de l'école.

La FCPE interpelle la Mairie sur la difficulté de certains enseignants pour organiser leurs sorties l'an passé notamment en raison d'un problème de budget pour les bus : pour s'assurer de pouvoir partir à la journée et ainsi organiser une sortie en lien avec le programme, il faut que 2 classes se réunissent. Or, beaucoup de lieux n'acceptent pas des groupes si conséquents.

La Municipalité explique que le budget des cars est voté globalement pour l'ensemble des écoles et ne peut garantir que chaque enseignant pourra bénéficier d'un bus par classe et pour une journée. La répartition budgétaire se fait en fonction des besoins des écoles.

Dans un souci d'équité tant intra-école que sur la ville, l'équipe enseignante et les parents d'élèves sollicitent la possibilité pour chaque enseignant de pouvoir bénéficier d'un bus par classe et pour une journée ou à défaut, d'avoir un budget déterminé par enseignant suffisamment tôt afin de pouvoir organiser dans les meilleurs délais les sorties de fin d'année.

La mairie propose que des classes de niveaux différents se regroupent et qu'ainsi, 2 points de chute soient demandés au chauffeur.

Une enseignante demande à ce que l'argent récupéré par la Mairie en raison de l'étude en moins du vendredi et de la diminution du taux horaire des enseignants dirigeant ce temps puisse être utilisé à ce sujet.

Kermesse

La kermesse a été un moment festif très réussi.

Cependant, la Coopérative scolaire a dégagé un bénéfice moins important que les années passées, alors que l'organisation de la kermesse commune aux 2 écoles (maternelle et élémentaire) a nécessité une charge de travail plus importante pour les directeurs et les parents volontaires.

Trop peu de parents ont été volontaires pour l'organisation de la kermesse l'an passé et la question de réitérer ce genre d'évènement l'an prochain se pose actuellement.

Téléthon

L'APELGC souhaite organiser le Téléthon le **5 décembre 2014** (à partir de 11h30) au sein de l'école. Les élèves fabriqueront des petits objets avec les enseignants volontaires pour organiser une vente d'objets au profit du Téléthon.

École maternelle André Marsault

6/ - PPMS et sécurité

PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) :

L'objectif principal du PPMS est d'être prêt face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur telle qu'une tempête ou un accident d'hydrocarbure sur les routes avoisinantes.

Il s'agit d'un exercice de confinement pour lequel 3 zones ont été définies : 2 pour les enfants et 1 pour le Directeur en charge des relations avec l'extérieur (la police, les pompiers, la Municipalité).

Il s'agit d'un exercice obligatoire en cas d'incident majeur.

Cette année, l'exercice consistera à simuler un nuage incommodant et se déroulera le 13 novembre 2014.

L'école trouve regrettable que la municipalité n'ait pas mis à disposition tout le matériel nécessaire pour effectuer cet exercice dans de bonnes conditions (pas de talkie-walkie pour la communication interzone par exemple).

Sécurité :

Accès à l'école : En dépit des multiples alertes de la Direction et de la FCPE, la porte piéton de l'entrée n'a toujours pas, à ce jour, été réparée. *(Elle a été réparée le 14 novembre).*

Clef du stade : L'équipe enseignante demande à la Mairie une clef afin de pouvoir sortir du stade (côté avenue du Général de Gaulle).

Réparation de la porte d'accès de la Grande cour : L'équipe enseignante indique à la Mairie que la porte d'accès de la grande cour ne peut plus être ouverte de l'extérieur et sollicite par conséquent, sa réparation. Cette dernière s'est faite le 14 novembre dernier.

Gardien de l'école :

Monsieur Soule reviendra le 4 novembre 2014. Il assurera notamment, l'ouverture et la fermeture des portes, l'accueil téléphonique.

Monsieur Soule sera présent de 7h à 11h45 et de 13h à 17h.

L'équipe enseignante, qui ne dispose pas de clé de l'école, demande que les horaires méridiens soient décalés afin notamment de leur permettre de revenir plus tôt de leur pause déjeuner.

Les enseignants et les parents d'élève notent également que si le gardien est absent de 11h45 à 13h personne ne peut ouvrir aux parents qui viendraient chercher leur enfant après les APC qui se terminent à 12h ou leur enfant malade. Il en est de même, pour les partenaires qui pourraient venir à l'école lors de réunions prévues sur la pause déjeuner qui restent bien souvent bloqués à la porte.

Personnel de cour : Deux personnes viendront trois fois par semaine pour sortir les poubelles et ramasser les feuilles dans les cours.

La date du prochain conseil d'école n'est pas, à ce jour, fixée.

La séance est levée à 20h45.